C.D.C.G.
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES

4.1.3 Autres actes afférents au personnel

ARRÊTÉ n°2023-170

portant tableau annuel d'avancement de grade pour l'année 2023

Le Président de la Communauté des Communes Giennoises,
Vu le décret n°2017-901 du 09 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs,
Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu le décret n°2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
.

ARRÊTE

Article 1 – Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle est établi comme suit :

N° D'ORDRE	NOM Prénom	Grade actuel	Nomination possible à compter du :
1	ESPIN ANADON Lolita	Assistant socio-éducatif	01/07/2023

Article 2 – Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est établi comme suit :

N° D'ORDRE	NOM Prénom	Grade actuel	Nomination possible à compter du :
1	THIBAULT Eric	Attaché territorial	01/07/2023

Article 3 – Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est établi comme suit :

N° D'ORDRE	NOM Prénom	Grade actuel	Nomination possible à compter du :
1	GUSSE Axelle	Rédacteur territorial	01/10/2023

Article 4 – Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 1ère classe est établi comme suit :

N° D'ORDRE	NOM Prénom	Grade actuel	Nomination possible à compter du :
1	NIGON Stéphane	Technicien principal de 2ème classe	01/07/2023

Article 5 – Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe est établi comme suit :

N° D'ORDRE	NOM Prénom	Grade actuel	Nomination possible à compter du :
1	COQUILLAT Jean-Pierre	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/07/2023
2	DION Denis	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/07/2023
3	MORLON Vincent	Adjoint technique principal de 2ème classe	01/07/2023

Article 6 – Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est établi comme suit :

N° D'ORDRE	NOM Prénom	Grade actuel	Nomination possible à compter du :
1	BONJEAN Laurent	Adjoint technique territorial	01/07/2023

Article 7 – Les nominations seront effectuées dans l'ordre d'inscription sur le tableau annuel d'avancement, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

Article 8 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera Transmis à :
- Au comptable de la Collectivité
- A Madame la Présidente du Centre de Gestion,

Fait à Gien le 23 mai 2023.

Le Président,
Francis Cammal

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr